

DOCUMENT PRESENTE AU
COMITE PERMANENT DU SECRETARIAT D'ETAT
CONCERNANT LE PROGRAMME PROMOTION DE LA FEMME

Membres du comité

Geoff Scott (PC Hamilton-Wenworth)
Ricardo Lopez (PC Chateauguay)
Allan Pietz (PC Welland)
Bill Scott (PC Victoria-Haliburton)
Jean-Luc Joncas (PC Matapédia-Matane)
William Rompkey (LIB Grand Falls-White Bay-Labrador)
Margaret Mitchell (NPD Vancouver-est)

INTRODUCTION

A titre d'organisme bénéficiant depuis plusieurs années de subventions du programme promotion de la femme du Secrétariat d'état, l'AFEAS est heureuse de rencontrer les membres du Comité permanent chargé de s'informer de l'administration de ce programme.

Pour le bénéfice des participants, nous tenons tout d'abord à situer l'AFEAS en rappelant ses buts et services et en définissant sa clientèle.

L'AFEAS est un organisme à but non lucratif né au Québec, en 1966, de la fusion de deux organismes: l'Union Catholique des Femmes Rurales et les Cercles d'Economie Domestique. Ses buts sont la **promotion de la femme et l'amélioration de la société.**

Pour atteindre ses buts, l'AFEAS effectue de la recherche, diffuse de l'information, met sur pied des programmes de formation et organise des actions. Elle offre à ses membres les outils nécessaires à une réflexion individuelle et collective sur les droits et responsabilités des femmes et les incite à réaliser des actions concrètes dans leur milieu en vue d'un changement social.

L'AFEAS est reconnue comme un corps intermédiaire entre l'Etat et l'individu. Les positions qu'elle défend sont adoptées démocratiquement par les assemblées générales représentant les 33 000 membres AFEAS faisant partie de 600 localités au Québec.

Actuellement les 33 000 québécoises qui font partie de l'AFEAS présentent le profil suivant:

- âge:	
. moins de 35 ans	22,4%
. 35 à 50 ans	39,4%
. 50 à 60 ans	24,7%
. 60 ans et plus	13,5%
- statut:	
. célibataire	4,2%
. mariée	86,4%
. séparée/divorcée	1,8%
. veuve	7,6%
- scolarité:	
. moins de 7 ans	12,7%
. 7 à 11 ans	59,7%
. 12 à 15 ans	25,8%
. 16 ans et plus	1,8%
- milieu:	
. rural	49,1%
. semi-urbain	19,9%
. urbain	31,0%

Au fil des années, l'AFEAS a piloté plusieurs dossiers et projets. Parmi les plus importants, citons: femme collaboratrice de son mari, travailleuse au foyer, formation des filles, reconnaissance des acquis, implication politique des femmes, etc... Le programme promotion de la femme a contribué au financement de plusieurs activités organisées dans le cadre de ces projets.

Dans les pages qui suivent, nous aborderons:

Le programme promotion de la femme et ses objectifs.

Les organismes financés par le programme promotion de la femme.

Les aspects administratifs du programme promotion de la femme.

Les recommandations.

LE PROGRAMME PROMOTION DE LA FEMME ET SES OBJECTIFS

Malgré des progrès significatifs, les canadiennes n'ont pas encore, en 1987, atteint l'égalité économique, juridique, sociale et politique au pays. Qu'il nous suffise de rappeler les quelques statistiques suivantes pour convaincre tous les parlementaires de la nécessité de maintenir le programme promotion de la femme:

Seulement 9,9% des parlementaires canadiens sont des femmes.

Les travailleuses au foyer, même si elles consacrent en moyenne 55 heures/semaines à l'éducation des enfants et l'entretien ménager, ne bénéficient pas d'une reconnaissance juste pour leur travail.

Une large proportion de femmes vieillissent pauvres, malades et sans emploi.

Les femmes sur le marché du travail gagnent seulement 64% du salaire des hommes.

60% des femmes demeurent confinées dans une vingtaine de professions reliées aux domaines du secrétariat, du travail de bureau et de la vente (domaines les moins bien rémunérés).

Alors qu'en 1961, 13% des familles pauvres étaient dirigées par des femmes, cette proportion grimpait à 37% en 1985.

En 1980, seulement 37% des maîtrises et 23% des doctorats étaient octroyés à des femmes dans les universités canadiennes.

Le nombre de femmes victimes de violence est devenu inacceptable dans une société "dite civilisée".

Les deux principaux objectifs du programme promotion de la femme sont présentés de la façon suivante dans le "guide du requérant: projets nationaux":

Favoriser la participation accrue des femmes à tous les aspects de la vie collective canadienne, en particulier, à la prise de décision et à l'exercice du pouvoir.

Accroître les moyens d'actions et l'efficacité des associations et des groupes de femmes qui travaillent à améliorer la condition féminine.

A notre avis, ces deux objectifs restent parfaitement valables en 1987. Force est de constater qu'il ne suffit pas de favoriser la participation des femmes à la vie collective. Encore faut-il que nos institutions, nos lois, nos mentalités éliminent toute forme de discrimination à l'endroit des femmes. Les femmes ont vite réalisé que l'élimination de la discrimination dans nos lois et politiques ne se traduit pas automatiquement par la disparition des obstacles. Elles font souvent face à une forme insidieuse de discrimination, celle qu'on dit "systémique".

A l'heure actuelle, le gouvernement canadien s'est engagé à promouvoir la justice sociale et l'égalité économique pour les canadiennes. Le premier ministre canadien déclarait lors de la conférence annuelle des premiers ministres de novembre dernier "qu'en tant que pays et que peuple sincèrement épris de justice sociale, il nous faut absolument comprendre que les canadiennes ont une prétention légitime à l'égalité véritable et au plein accès à toutes les dimensions de la société canadienne."

Lors de cette même conférence, la ministre canadienne responsable de la condition féminine déclarait: "en tant que gouvernement, nous avons l'intention d'offrir aux femmes **une multitude de choix et de moyens** leur permettant d'utiliser leurs talents et d'en tirer profit, que ce soit au foyer, au travail, dans leur communauté ou à l'échelle mondiale." Cette notion de **choix** nous semble très importante.

Evidemment, nous ne pouvons que souscrire à de telles intentions et considérons que le programme promotion de la femme doit veiller à inclure ces dimensions très importantes de **justice sociale et d'égalité économique** dans ses objectifs.

LES ORGANISMES FINANCES PAR LE PROGRAMME PROMOTION DE LA FEMME

Si le rôle et la situation des femmes ont changé sensiblement, c'est grâce à l'action des groupes de femmes et aux pressions qu'ils ont exercées. Le choix des organismes financés par le programme promotion de la femme nous semble donc très important parce que ce sont eux qui assureront le leadership des dossiers. A l'heure actuelle, le programme permet de subventionner des activités à court terme entreprises par des organisations bénévoles féminines et d'autres organismes bénévoles qui s'emploient à:

Renseigner les femmes et le grand public sur les préoccupations féminines et les inciter à prendre des initiatives à cet égard.

Accroître la capacité organisationnelle des femmes afin de renforcer l'efficacité des groupes de femmes par rapport à l'amélioration de la condition féminine.

Encourager les institutions à prendre des mesures positives pour assurer une représentation équitable des femmes et de leurs intérêts au sein de leurs instances dirigeantes.(1)

Les mots "amélioration de la condition féminine" nous semblent très importants. A notre avis, **tous** les groupes financés par le programme **promotion de la femme** devraient nécessairement travailler à l'amélioration de la condition féminine ce qui signifie:

Endosser des principes et mettre sur pied des projets ou activités favorisant l'**égalité** économique, juridique, sociale et politique pour les femmes.

(1) Extrait du document "lignes directrices relatives au financement, programme promotion de la femme.

La notion d'égalité suppose la possibilité, pour les femmes, de faire des choix de vie qui soient basés sur leurs aspirations et leur potentiel et non pas sur des limites imposées par l'organisation sociale. Pour ce faire, elles doivent bénéficier de services et de support qui leur permettent d'assumer les rôles qu'elles peuvent et veulent jouer dans la société. Les gouvernements ou organismes n'ont pas à choisir à la place des femmes en prenant des mesures qui les incitent à privilégier un choix plutôt qu'un autre.

Nous assistons à l'heure actuelle à des réactions négatives à l'égard du mouvement des femmes. Certains groupes tentent de faire croire au public qu'on réglerait beaucoup de problèmes du type violence, divorce... en établissant des politiques qui incitent les femmes à retourner travailler au foyer et à y demeurer. Les 33 000 femmes de l'AFEAS ont clairement indiquées qu'elles ne veulent pas de telles politiques. Même si la majorité de nos membres ont choisi de demeurer au foyer et de défendre leurs droits, elles n'en souhaitent pas moins des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Elles veulent aussi voir les hommes et les enfants prendre une part active à la vie familiale, que la femme soit sur le marché du travail ou non. Nos membres ont manifesté concrètement leurs positions en adoptant des mesures qui permettent d'améliorer autant le sort des travailleuses au foyer que celui des femmes sur le marché du travail.

Le programme promotion de la femme est là pour supporter financièrement des initiatives de groupes qui veulent améliorer la condition des femmes. Il nous apparaît que des groupes qui, par leurs positions ou activités, tenteraient de limiter le choix des femmes ou leurs droits à l'égalité, ne devraient pas recevoir d'encouragements d'un programme **promotion de la femme**. Il deviendrait ridicule de financer de tels groupes après avoir investi autant dans des activités qui visaient à promouvoir l'égalité dans tous les domaines, d'autant plus que le gouvernement vient justement de réaffirmer ses intentions de continuer à promouvoir cette égalité.

LES ASPECTS ADMINISTRATIFS DU PROGRAMME

Le budget national vs les budgets régionaux

L'AFEAS bénéficie de subventions du programme promotion de la femme depuis 1975, année internationale de la femme. De 1975 à 1982, elle recevait ses subventions du bureau régional (Montréal). En 1982, après plusieurs démarches, on lui reconnaissait le droit, à cause de sa représentativité et de ses activités, de bénéficier de subventions du programme au titre d'organisme national.

Or, ce passage d'organisme relevant du bureau régional à celui d'organisme national fut difficile et confus. Les critères pour être reconnu comme organisme national défavorisent, à notre avis, les francophones. Depuis quelques années les organismes du Québec on dû se battre pour obtenir cette reconnaissance nationale. Quelques-uns ont gagné la bataille, mais les acquis nous semblent fragiles.

Le critère d'organisation d'activités dans plus d'une province restreint considérablement la possibilité, pour les groupes francophones du Québec, d'obtenir un statut national. En effet, tous les services sont offerts à une clientèle majoritairement francophone et le fait d'organiser des activités hors Québec nous force à offrir des services en anglais. Nous ne pouvons supporter les coûts de telles activités.

Alors qu'il est souvent facile aux groupes anglophones d'étendre leurs activités à d'autres provinces à majorité anglophone, les francophones ne peuvent en faire autant même si les dossiers qu'ils traitent ont des incidences nationales.

Les critères pour évaluer si un organisme peut être considéré comme national devraient être révisés et modifiés pour éliminer ces inéquités.

Subventions de soutien vs subventions pour projets

L'AFEAS n'a jamais obtenu de subvention de soutien du programme promotion de la femme. Nos revenus internes financent les services aux membres. Il nous apparaît important, plus particulièrement durant cette période d'incertitude quant à l'aide gouvernementale, de maintenir un niveau d'auto-financement acceptable. Les services suivants sont financés à même la cotisation des membres ou des bénéficiaires d'activités internes:

la publication mensuelle d'une revue d'information (Femmes d'ici) expédiée à nos 33 000 membres;

la publication mensuelle d'un dossier d'information sur un thème soumis pour étude dans nos 600 cercles locaux;

les coûts des réunions de type administratif (assemblées générales, conseils d'administration, conseils exécutifs, comités...);

le maintien d'un secrétariat permanent (loyer, salaires, installations...);

la formation de nos membres dans le cadre des fonctions qu'elles occupent dans l'organisation.

Sur un budget annuel total de près de 600 000\$, l'AFEAS reçoit environ 84 000\$ (soit 14% de son budget) du programme promotion de la femme pour des projets. Les principaux projets financés furent: femme collaboratrice, travailleuse au foyer, formation d'animatrices populaire, reconnaissance des acquis, fiscalité, carrefour d'exploration politique, etc...

Même s'il nous semble important que le programme promotion de la femme continue d'offrir des subventions de soutien pour les groupes qui en éprouvent le besoin (phases d'implantation ou de développement), nous considérons cependant que les organismes devraient être incités à s'assurer des revenus internes qui leur permettent de financer leur fonctionnement. Les organismes qui se définissent comme corps intermédiaire et représentent des individus devraient pouvoir compter sur la cotisation de leurs membres pour financer les services offerts.

Les subventions de projets permettent de financer des activités dont les objectifs globaux et spécifiques sont clairement définis. De tels projets permettent d'atteindre des résultats concrets dans un domaine précis. Les subventions de projets permettent aux organismes (dont l'AFEAS) de faire cheminer certains dossiers jugés très importants pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes. Ces subventions sont essentielles pour financer les parties recherche, information et action reliées à un dossier.

L'engagement à moyen et long terme

A l'heure actuelle, le programme promotion de la femme ne peut s'engager à subventionner un projet sur plus d'une année. Or, il arrive fréquemment qu'un projet se poursuive sur 2, 3 ou 4 ans. A ce moment, le même projet doit faire l'objet de plusieurs demandes de subventions. Evidemment, il devient souvent fastidieux de devoir continuellement resituer un projet dans son contexte global

au moment de la présentation des demandes de subventions et des rapports d'évaluation. De plus, le groupe n'est jamais assuré de pouvoir poursuivre le projet. Il peut même y avoir interruption des activités entre le moment de présentation d'une nouvelle étape et l'approbation définitive du budget par le programme promotion de la femme.

Cette situation crée de l'incertitude et amène de la confusion. Le programme promotion de la femme devrait offrir aux groupes la possibilité de présenter globalement toutes les activités reliées à un projet et de bénéficier d'un engagement financier sur plus d'une année (budget partagé selon les fonds requis pour chaque année). Cette façon de fonctionner permettrait aux groupes de s'assurer au départ que toutes les activités d'un projet seront financées et favoriserait une meilleure planification des projets.

LES RECOMMANDATIONS

QUE LE PROGRAMME PROMOTION DE LA FEMME SOIT MAINTENU ET QUE SES OBJECTIFS VISENT L'EGALITE ECONOMIQUE, JURIDIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DES FEMMES AU CANADA.

QU'ON REVISE LES CRITERES D'ADMISSIBILITE DES GROUPES AU STATUT NATIONAL AFIN DE S'ASSURER D'UNE REPRESENTATIVITE EQUITABLE DES GROUPES FRANCOPHONES. QU'ON ELIMINE LE CRITERE VOULANT QU'UN GROUPE DOIVE OFFRIR DES SERVICES DANS PLUS D'UNE PROVINCE POUR OBTENIR CE STATUT.

QUE LES ORGANISMES FINANCES PAR LE PROGRAMME PROMOTION DE LA FEMME ENDOSSENT DES PRINCIPES FAVORISANT L'EGALITE ECONOMIQUE, JURIDIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DES FEMMES, AINSI QUE LE LIBRE CHOIX (TRAVAIL AU FOYER OU A L'EXTERIEUR) POUR LES FEMMES. QUE LES PROJETS OU ACTIVITES QU'ELLES METTENT SUR PIED RESPECTENT CES PRINCIPES.

QUE LE PROGRAMME PROMOTION DE LA FEMME PUISSE, POUR DES PROJETS D'ENVERGURE, EFFECTUER DES ENGAGEMENTS FINANCIERS SUR PLUS D'UNE ANNEE FINANCIERE.

QU'ON MAINTIENNE LES SUBVENTIONS DE SOUTIEN ET DE PROJETS. LES ORGANISMES QUI BENEFICIENT DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN DEVRAIENT TOUTEFOIS ETRE ENCOURAGES A ASSURER PROGRESSIVEMENT LEUR PROPRE SOUTIEN PAR LE BIAIS DE RESSOURCES INTERNES.